

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° le 22 décembre 1952. Abrogation de L'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers,

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 décembre 1952

Numéro JO
n° 14 du 22/12/1952

Date du numéro
22 décembre 1952

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. — L'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers, institué par arrêté n° 87 du 27 janvier 1940, est supprimé pour compter du 1er janvier 1953. Toutes les distributions ou paiements effectués postérieurement au 31 décembre 1952, à quelque titre que ce soit, cessent, en conséquence, d'être assujettis à l'impôt.

Le Secrétaire. Signé : J. MARY. Le Président. Signé : A.V. SAHATDJIAN.